

434

Tribune 5.09.03  
page 24

# ENTREPR

## ► RÈGLES L'assurance présente son code de déontologie

**L**e nouveau recueil des règles de déontologie des assureurs français, rendu public jeudi par la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), rassemble une vingtaine d'engagements, disponibles sur Internet, que les compagnies devront respecter.

Elaboré par la commission de déontologie mise en place il y a un an au sein de la Fédération, ce recueil « *identifie ce que doivent être les meilleures pratiques de la profession* », a expliqué hier Gérard de la Martinière, président de la FFSA. Ce « *code de bonne conduite* », selon les termes d'André Babeau, président de la commission, est le fruit d'une compilation et d'une clarification d'engagements, de recommandations et autres chartes signées par

les assureurs depuis près de vingt-cinq ans.

Ce recueil s'impose à l'ensemble des membres de la Fédération sans pour autant avoir de valeur contractuelle vis-à-vis des clients de ces sociétés ni de valeur

juridique devant les tribunaux. Toutefois, les sociétés qui ne respecteraient pas ces règles s'exposeraient à des sanctions internes.

Les compagnies vont désigner les collaborateurs qui seront les correspondants de la Commission. « *Depuis*

*le printemps dernier, 120 correspondants ont déjà été désignés par des sociétés qui représentent 50 % de parts de marché en France. Il y en aura probablement 300 d'ici à fin 2003* », a détaillé André Babeau.



■ André Babeau, président de la commission de déontologie des assureurs français.